

Commune de Pardines

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 Octobre 2020

Date : Vendredi 09 Octobre 2020 à la Mairie de Pardines, à 20 heures

Date de la Convocation : 2 Octobre 2020

Ordre du Jour :

- Approbation du Procès-Verbal de la séance précédente (05/09/2020)
- Participation de la commune au GAL (Groupe d'Action Locale) Pays d'Issoire Val d'Allier Sud - Programme LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale)
- Agglo Pays d'Issoire Service « Prestation Voirie »
- Exonérations pour les Taxes d'aménagement
- Vente de la remorque
- Vente du photocopieur
- Vente du matériel agricole

Questions Diverses :

- M. SABATIER (Gendre CORDAILLAT) Déchets verts
- City Parc
- Fouille enfouissement chemin des vignes

Liste des membres présents : Josiane LETELLIER, Pierre PAGESSE, Bertrand JOUGOUNOUX, Rémy BIGOT, Yves ALLARD, Leslie ROBERT, Jean-François PAGESSE, Nathalie SALAGNAC.

Liste des membres représentés : Olivier BORTOLOTTI pouvoir à Josiane LETELLIER

Listes des membres absents : Laure SEMBEL, Pierre FOUCRIER

Nom du Président de la séance : Josiane LETELLIER

Nomination du secrétaire de séance : Leslie ROBERT

La séance débute à 20h10.

1. DCM 2020-44 Approbation du Procès-Verbal de la séance précédente

Après lecture du procès-verbal de la séance précédente, par Josiane LETELLIER, Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve le procès-verbal de la séance précédente du Conseil Municipal du 04 septembre 2020.

ADOPTE la délibération des membres présents comme suit :

Nombre de Votants : 9	Nombre de Contre : 0
Nombre de Pour : 9	Nombre d'Abstentions : 0

Scrutin public.

Date de réception en Préfecture : 12.10.2020

ID : 063-216302687-20201009-DB_2020_44-DE

2. DCM 2020-45 Désignation des représentants de la commune au sein du GAL LEADER

L'Agglo Pays d'Issoire bénéficie d'un programme LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) pour la période 2014-2020 et pour un montant de 4 495 042.00 €. Sa stratégie s'articule autour de 5 fiches-actions :

1. Booster la dynamique économique locale ;
2. Optimiser la performance des services ;
3. Réduire l'empreinte carbone ;
4. Développer la coopération ;
5. Animation et fonctionnement du GAL.

Le programme LEADER est porté par le Groupe d'actions locales (GAL) Pays d'Issoire Val d'Allier Sud dont l'instance décisionnelle est un comité de programmation. Celui-ci est chargé de piloter la mise en œuvre de la stratégie LEADER et décide du soutien apporté aux porteurs de projet candidats à une subvention Leader. Ce programme est animé par un Groupe d'Action Locale, composé de membres publics et de membres privés issus de la société civile et se réunit 4 à 5 fois par an.

Suite aux élections municipales de 2020, et à l'information faite à l'Autorité de gestion, à savoir le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes, il convient de recomposer le comité de Programmation selon la nouvelle proposition :

- Un collège privé de 13 binômes (associations, entreprises, artisans – sans mandat municipal ou communautaire)
- Un collège public de 10 binômes (élus du territoire)

Il convient donc pour la commune de Pardines de désigner ses représentants au comité de programmation, au sein du collège public en tant que représentant de Communes > 100 habitants.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Désigne Madame Josiane LETELLIER, Maire en tant que représentante titulaire de la commune de Pardines au sein du GAL Pays d'Issoire Val d'Allier Sud.
- Désigne Monsieur Pierre PAGESSE, Adjoint au Maire en tant que représentant suppléant de la commune de Pardines au sein du GAL Pays d'Issoire Val d'Allier Sud.

ADOPTE la délibération des membres présents comme suit :

Nombre de Votants : 9	Nombre de Pour : 9
-----------------------	--------------------

Nombre de Contre : 0 | Nombre d'Abstentions : 0

Scrutin public.

Date de réception en Préfecture : 12.10.2020

ID : 063-216302687-20201009-DB_2020_45-DE

3. DCM 2020-46 Agglo Pays d'Issoire Service « Prestation Voirie »

Vu le Courrier du 13 décembre 2017 de l'Agglo Pays d'Issoire relatif à la poursuite du service de « Prestation voirie » que portait l'ex-SIVOM du Pays de Champeix depuis de nombreuses années ;

Considérant la nécessité de prendre une délibération pour intégrer le service ci-dessus mentionné ;

Considérant que, dès 2018, l'élargissement progressif d'un tel service était possible, et que l'Agglo Pays d'Issoire a sollicité notre commune afin de connaître nos besoins en tant que commune limitrophe du secteur concerné ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Décide de recourir aux prestations de voirie réalisées par API pour ses communes,
- Décide de fixer le taux de participation aux travaux de voirie communale à 3% soit 17.5 UTH pour l'année 2020,
- Décide de transmettre la délibération à l'Agglo Pays d'Issoire,
- Décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents y afférents.

ADOpte la délibération des membres présents comme suit :

Nombre de Votants : 9 | Nombre de Contre : 0
Nombre de Pour : 9 | Nombre d'Abstentions : 0

Scrutin public.

Date de réception en Préfecture : 12.10.2020

ID : 063-216302687-20201009-DB_2020_46-DE

4. DCM 2020-47 Exonérations pour la Taxe Aménagement

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L331-1 et suivants ;

Madame le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir délibérer sur les exonérations en application de l'article L331-9 du code de l'urbanisme, les abris de jardin, les pigeonniers et colombiers soumis à déclaration préalable.

La présente délibération est valable pour les durées minimales ci-dessous et tant qu'une autre délibération n'établit pas des dispositions différentes :

- 1 an pour le taux et les exonérations soit jusqu'au 31 décembre 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- D'exonérer les abris de jardin, les pigeonniers et colombiers soumis à déclaration préalable.

ADOpte la délibération des membres présents comme suit :

Nombre de Votants : 9 | Nombre de Contre : 0
Nombre de Pour : 9 | Nombre d'Abstentions : 0

Scrutin public.

Date de réception en Préfecture : 12.10.2020

ID : 063-216302687-20201009-DB_2020_47-DE

Arrivée de Laure SEMBEL à 20h30

5. Questions Diverses

- **M. SABATIER (Gendre CORDAILLAT) Déchets Verts**

Madame le Maire informe les conseillers que des déchets verts ont été stockés sur le terrain de Mme CORDAILLAT, impasse de Riomette. Des courriers ont été envoyés aux voisins pour leur demander d'être vigilants.

- **City Parc**

Madame le Maire a présenté le devis correspondant à un city parc de 11m par 23m. L'adjoint propose de se renseigner auprès de l'Agglo Pays d'Issoire pour un éventuel projet d'achat groupé.

La secrétaire se renseignera sur d'éventuelles subventions auprès des divers organismes dont le Conseil Régional.

- **Fouille enfouissement chemin des vignes**

Orange a fait une demande d'élagage chemin des vignes pour l'implantation d'une ligne aérienne et d'un poteau. M. le 1er Adjoint a contacté une entreprise qui fera l'élagage et prendra le bois en échange de ce service.

- **API : Prestation entretien des locaux**

Madame le Maire évoque que l'API veut mettre en place un service aux communes concernant l'entretien des locaux. Le tarif et les modalités seront demandés.

- **Devis Dallage Place des Forts et devant de porte Mairie**

Les devis des entreprises Chauvet et Durand ont été présentés. Le Conseil Municipal retient le devis le moins disant de l'entreprise Chauvet.

- **Site Internet**

Madame le Maire présente les thèmes qui figureront sur le futur site internet. Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

- **Clôture du toit terrasse derrière l'école**

Madame le Maire et plusieurs conseillers se rendront sur place avec l'employé communal afin de mettre le site en sécurité en attendant la mise en place du city parc.

- **Carrière**

Enquête publique au projet de forage terminée :

- Deux observations sur l'enquête publique : une émanant de l'entreprise Cymaro, l'autre de la Commune.
- Avenant relatif au projet de forage.

Certains points acceptés par les deux représentants de la C.M.C.A ne figurent pas sur le projet d'avenant reçu par la Commune. A ce jour pas de réponse au projet modifié adressé à la C.M.C.A.

- **Projet du Bistro de Pays**

L'architecte a effectué deux versions de plans. Le conseil municipal choisit la proposition n°1 pour le rez-de-chaussée et la proposition n°2 pour l'étage, Quelques modifications :

- un escalier intérieur pour accéder aux combles
- un escalier extérieur, à l'arrière du bâtiment, indépendant du restaurant.

- **Eoliennes**

Suite à l'enquête publique, la Préfecture a signé un arrêté autorisant la construction de quatre éoliennes.

La séance est levée à 22h06.